

S.08.02 – Transactions sur produits dérivés

Observations générales

La présente section concerne la déclaration trimestrielle et annuelle demandée aux groupes.

Les catégories de dérivés visées dans ce modèle sont celles définies à l'annexe IV «Catégories d'actifs» du présent règlement, et les références aux codes CIC renvoient à l'annexe VI «Tableau des codes CIC» du présent règlement.

Ce modèle contient une liste, élément par élément, des positions fermées sur des produits dérivés qui sont détenus directement par le groupe (c'est-à-dire non «par transparence») et qui relèvent des catégories d'actifs A à F. Lorsqu'un contrat reste ouvert, mais a été réduit, déclarer la partie fermée.

Les dérivés sont considérés comme des actifs si leur valeur Solvabilité II est positive ou égale à zéro. Ils sont considérés comme des passifs si leur valeur Solvabilité II est négative. Tant les dérivés considérés comme des actifs que les dérivés considérés comme des passifs doivent être inclus.

Les positions fermées sur dérivés sont des positions qui étaient ouvertes à un moment de la période de référence (c'est-à-dire au dernier trimestre si le modèle est présenté trimestriellement, ou au cours de l'année précédente si le modèle n'est présenté qu'une fois par an), mais qui ont été fermées avant la fin de la période de référence.

En cas d'échanges fréquents sur un même dérivé, le dérivé peut faire l'objet d'une déclaration sur une base agrégée ou nette (avec indication des dates du premier et du dernier échanges uniquement), pour autant que toutes les caractéristiques pertinentes soient communes et que l'instruction spécifique pour chaque élément à déclarer soit respectée.

Les éléments déclarés doivent avoir une valeur positive, sauf indication contraire dans les instructions.

Un dérivé est instrument financier ou un autre contrat présentant l'ensemble des trois caractéristiques suivantes:

- a) sa valeur varie en fonction d'une variation d'un taux d'intérêt spécifié, du prix d'un instrument financier, du prix d'une marchandise, d'un cours de change, d'un indice de prix ou de taux, d'une notation de crédit ou d'un indice de crédit ou d'une autre variable, à condition que dans le cas d'une variable non financière, la variable ne soit pas spécifique à une des parties au contrat (parfois appelé le «sous-jacent»);
- b) il ne requiert aucun placement net initial ou un placement net initial inférieur à celui qui serait nécessaire pour d'autres types de contrats dont on pourrait attendre des réactions similaires aux évolutions des conditions du marché;
- c) il est réglé à une date future.

Ce modèle se compose de deux tableaux: «Informations sur les positions détenues» et «Informations sur les dérivés».

Dans le tableau «Informations sur les positions détenues», chaque dérivé doit être déclaré séparément, et il convient d'utiliser autant de lignes que nécessaire pour compléter dûment tous les éléments requis dans ce tableau. Si deux valeurs peuvent être attribuées à une variable pour un même dérivé, celui-ci doit être déclaré sur plus d'une ligne.

En particulier, pour les dérivés comportant plus d'une paire de devises, il convient de scinder les composantes des paires et de les déclarer sur des lignes différentes.

Dans le tableau «Informations sur les dérivés», il convient de déclarer chaque dérivé séparément, à raison d'une ligne par dérivé, en complétant toutes les variables requises dans ce tableau.

Le modèle s'applique pour la première méthode (consolidation comptable), la seconde méthode (déduction et agrégation) ou une combinaison des deux.

Lorsque la première méthode est utilisée de manière exclusive, la déclaration doit correspondre à la position consolidée des positions fermées sur dérivés nettes des transactions intragroupe et relevant du contrôle de groupe. La déclaration doit être faite comme suit:

- les éléments C0010, «Nom juridique de l'entreprise», et C0020, «Code d'identification de l'entreprise», ne sont pas à déclarer;
- les positions fermées sur dérivés détenues par les entreprises d'assurance et de réassurance participantes, les sociétés holding d'assurance et les compagnies financières holding mixtes sont à déclarer élément par élément;
- les positions fermées sur dérivés détenues par des entreprises consolidées conformément à l'article 335, paragraphe 1, points a), b) et c), du règlement (UE) 2015/35, sont à déclarer élément par élément;
- les positions fermées sur dérivés détenues par les autres entreprises liées ne sont pas à inclure.

Lorsque la seconde méthode est utilisée de manière exclusive, la déclaration doit comprendre la liste détaillée des positions fermées sur dérivés détenues par les entreprises participantes, les sociétés holding d'assurance, les compagnies financières holding mixtes et les filiales, quelle que soit la part proportionnelle utilisée. La déclaration doit être faite comme suit:

- les éléments C0010, «Nom juridique de l'entreprise», et C0020, «Code d'identification de l'entreprise», sont à déclarer;
- les positions fermées sur dérivés détenues par les entreprises d'assurance et de réassurance participantes, les sociétés holding d'assurance et les compagnies financières holding mixtes sont à déclarer élément par élément;
- les positions fermées sur dérivés détenues par des entreprises d'assurance et de réassurance, des sociétés holding d'assurance, des entreprises de services auxiliaires et des véhicules de titrisation qui sont des filiales (Espace économique européen, équivalents non-Espace économique européen et non équivalents non-Espace économique européen) sont à déclarer élément par élément par entreprise;
- les positions fermées sur dérivés détenues par les autres entreprises liées ne sont pas à inclure.

Lorsque la première et la seconde méthode sont utilisées de manière combinée, l'une des parties de la déclaration doit correspondre à la position consolidée des dérivés, nets des transactions intragroupe, relevant du contrôle de groupe, qui doivent être déclarés, et l'autre partie de la déclaration doit comprendre la liste détaillée des positions fermées sur dérivés détenues par les entreprises participantes, les sociétés holding d'assurance, les compagnies financières holding mixtes et les filiales, quelle que soit la part proportionnelle utilisée.

La première partie de la déclaration doit être faite comme suit:

- les éléments C0010, «Nom juridique de l'entreprise», et C0020, «Code d'identification de l'entreprise», ne sont pas à déclarer;
- les positions fermées sur dérivés détenues par les entreprises d'assurance et de réassurance participantes, les sociétés holding d'assurance et les compagnies financières holding mixtes sont à déclarer élément par élément;
- les positions fermées sur dérivés détenues par des entreprises consolidées conformément à l'article 335, paragraphe 1, points a), b) et c), du règlement (UE) 2015/35, sont à déclarer élément par élément;
- les positions fermées sur dérivés détenues par les autres entreprises liées ne sont pas à inclure.

La seconde partie de la déclaration doit être faite comme suit:

- les éléments C0010, «Nom juridique de l'entreprise», et C0020, «Code d'identification de l'entreprise», sont à déclarer;
- les positions fermées sur dérivés détenues par les entreprises d'assurance et de réassurance participantes, les sociétés holding d'assurance et les compagnies financières holding mixtes selon la seconde méthode sont à déclarer élément par élément pour chaque position fermée sur dérivés détenue;

- les positions fermées sur dérivés détenues par des entreprises d'assurance et de réassurance, des sociétés holding d'assurance, des entreprises de services auxiliaires et des véhicules de titrisation qui sont des filiales selon la seconde méthode (Espace économique européen, équivalents non-Espace économique européen et non équivalents non-Espace économique européen) sont à déclarer élément par élément pour chaque position fermée sur dérivés détenue, par entreprise;
- les positions fermées sur dérivés détenues par les autres entreprises liées selon la seconde méthode ne sont pas à inclure.

	ÉLÉMENT À DÉCLARER	INSTRUCTIONS
--	---------------------------	---------------------

Informations sur les positions détenues

C0010	Nom juridique de l'entreprise	<p>Le nom juridique de l'entreprise relevant du contrôle de groupe qui détient le dérivé.</p> <p>Cet élément n'est à compléter que s'il se rapporte aux dérivés détenus par des entreprises participantes, des sociétés holding d'assurance, des compagnies financières holding mixtes et des filiales selon la méthode de déduction et d'agrégation.</p>
C0020	Code d'identification de l'entreprise	<p>Code d'identification, par ordre de priorité suivant, s'il existe:</p> <ul style="list-style-type: none"> – identifiant d'entité juridique (LEI); – code spécifique. <p>Code spécifique:</p> <ul style="list-style-type: none"> – pour les entreprises d'assurance et de réassurance EEE et les autres entreprises EEE réglementées relevant du contrôle de groupe: le code d'identification, attribué par l'autorité de contrôle compétente nationale, qui est utilisé sur le marché local; – pour les entreprises hors EEE et les entreprises non réglementées relevant du contrôle de groupe, le code d'identification est fourni par le groupe. Le code d'identification attribué à chaque entreprise hors EEE ou non réglementée doit systématiquement respecter le format suivant: code d'identification de l'entreprise mère + code ISO 3166-1 alpha-2 du pays de l'entreprise + 5 chiffres
C0030	Type de code d'identification de l'entreprise	<p>Type de code d'identification utilisé dans la rubrique «Code d'identification de l'entreprise». Choisir impérativement l'une des options suivantes:</p> <ul style="list-style-type: none"> 1 – LEI 2 – Code spécifique
C0040	Code d'identification du dérivé	<p>Indiquer le code d'identification du dérivé, par ordre de priorité suivant:</p> <ul style="list-style-type: none"> – code ISIN ISO 6166 lorsqu'il est disponible – autres codes reconnus (tels que CUSIP, Bloomberg Ticker, Reuters RIC) – code attribué par l'entreprise, lorsque les options ci-dessus ne sont pas disponibles, qui doit être employé de manière cohérente dans la durée

C0050	Type de code d'identification du dérivé	<p>Indiquer le type de code d'identification utilisé pour l'élément «code d'identification du dérivé». Choisir impérativement l'une des options suivantes:</p> <p>1 – code ISIN de l'ISO 6166 2 – code CUSIP (Committee on Uniform Securities Identification Procedures): numéro attribué par le CUSIP Service Bureau pour les entreprises américaines et canadiennes 3 – SEDOL (Stock Exchange Daily Official List pour la bourse de Londres) 4 – WKN (Wertpapier Kenn-Nummer, le numéro d'identification alphanumérique allemand) 5 – Bloomberg Ticker (code à lettres Bloomberg d'identification des titres d'une société) 6 – BBGID (Bloomberg Global ID) 7 – Reuters RIC (Reuters Instrument Code) 8 – FIGI (Financial Instrument Global Identifier) 9 – Autre code attribué par un membre de l'Association des agences nationales de codification 99 – Code attribué par l'entreprise</p>
C0060	Portefeuille	<p>Ventilation entre vie, non-vie, fonds cantonnés, autres fonds internes et fonds des actionnaires ou général (pas de ventilation). Choisir impérativement l'une des options suivantes:</p> <p>1 – Vie 2 – Non-vie 3 – Fonds cantonnés 4 – Autres fonds internes 5 – Fonds des actionnaires 6 – Général</p> <p>La ventilation n'est pas obligatoire, sauf pour l'identification des fonds cantonnés, mais elle doit être effectuée si l'entreprise l'applique en interne. Lorsque l'entreprise n'applique pas de ventilation, utiliser «général».</p>
C0070	Numéro du fonds	<p>Applicable aux dérivés détenus dans un fonds cantonné ou un autre fonds interne (au sens du marché national).</p> <p>Numéro unique assigné par l'entreprise à chaque fonds. Ce numéro doit être employé de manière cohérente dans la durée et permettre d'identifier le fonds dans les autres modèles. Il ne peut pas être réutilisé pour un autre fonds.</p>
C0080	Dérivés détenus en représentation de contrats en unités de compte et indexés	<p>Identifier les dérivés détenus en représentation de contrats en unités de compte et indexés. Choisir impérativement l'une des options suivantes:</p> <p>1 – Contrats en unités de compte ou indexés 2 – Pas de contrat en unités de compte ou indexé</p>
C0090	Instrument sous-jacent au dérivé	<p>Code d'identification de l'instrument (actif ou passif) sous-jacent au contrat dérivé. Cet élément n'est à déclarer que pour les dérivés ayant un ou plusieurs instruments sous-jacents dans le portefeuille de l'entreprise. Un indice est considéré comme un instrument unique et doit être déclaré.</p> <p>Indiquer le code d'identification de l'instrument sous-jacent au dérivé, par ordre de priorité suivant:</p> <ul style="list-style-type: none"> – code ISIN ISO 6166 lorsqu'il est disponible – autres codes reconnus (tels que CUSIP, Bloomberg Ticker,

		<p>Reuters RIC)</p> <p>– code attribué par l’entreprise, lorsque les options ci-dessus ne sont pas disponibles, qui doit être employé de manière cohérente dans la durée</p> <p>– «CAU/actifs/passifs multiples», s’il y a plusieurs actifs ou passifs sous-jacents</p> <p>Lorsque le sous-jacent est un indice, déclarer le code de l’indice.</p>
C0100	Type de code d’identification de l’actif ou du passif sous-jacent au dérivé	<p>Indiquer le type de code d’identification utilisé pour l’élément «Instrument sous-jacent au dérivé». Choisir impérativement l’une des options suivantes:</p> <p>1 – code ISIN de l’ISO 6166</p> <p>2 – code CUSIP (Committee on Uniform Securities Identification Procedures): numéro attribué par le CUSIP Service Bureau pour les entreprises américaines et canadiennes</p> <p>3 – SEDOL (Stock Exchange Daily Official List pour la bourse de Londres)</p> <p>4 – WKN (Wertpapier Kenn-Nummer, le numéro d’identification alphanumérique allemand)</p> <p>5 – Bloomberg Ticker (code à lettres Bloomberg d’identification des titres d’une société)</p> <p>6 – BBGID (Bloomberg Global ID)</p> <p>7 – Reuters RIC (Reuters Instrument Code)</p> <p>8 – FIGI (Financial Instrument Global Identifier)</p> <p>9 – Autre code attribué par un membre de l’Association des agences nationales de codification</p> <p>99 – Code attribué par l’entreprise</p> <p>Ne rien déclarer pour les dérivés ayant pour sous-jacent plus d’un actif ou d’un passif.</p>
C0110	Utilisation du dérivé	<p>Décrire ce pour quoi le dérivé est utilisé (micro- ou macro-couverture, gestion efficace de portefeuille).</p> <p>On parle de micro-couverture dans le cas de dérivés couvrant un instrument financier unique (actif ou passif), une transaction prévue ou un autre engagement.</p> <p>On parle de macro-couverture dans le cas de dérivés couvrant un ensemble d’instruments financiers (actifs ou passifs), de transactions prévues ou d’autres engagements.</p> <p>On entend généralement par «gestion efficace de portefeuille» des opérations par lesquelles le gestionnaire s’efforce d’améliorer les revenus générés par un portefeuille en échangeant un schéma de (faibles) flux de trésorerie par un autre à plus haute valeur, en utilisant à cet effet un dérivé ou un ensemble de dérivés, ce qui lui permet de ne pas modifier la composition du portefeuille d’actifs, d’investir un montant moins important et de supporter moins de coûts de transaction.</p> <p>Choisir impérativement l’une des options suivantes:</p> <p>1 – Micro-couverture</p> <p>2 – Macro-couverture</p> <p>3 – Appariement des flux de trésorerie, respectivement générés par les actifs et les passifs, utilisé dans le contexte de portefeuilles sous</p>

		ajustement égalisateur 4 – Gestion efficace de portefeuille, autre qu'«Appariement des flux de trésorerie, respectivement générés par les actifs et les passifs, utilisé dans le contexte de portefeuilles sous ajustement égalisateur»
C0120	Montant notionnel du dérivé	<p>Le montant couvert ou exposé au dérivé.</p> <p>Pour les contrats à terme standardisés (futures) et les options, correspond à la taille du contrat multiplié par la valeur de déclenchement et par le nombre de contrats déclarés sur cette ligne. Pour les contrats d'échange (swaps) et les contrats à terme de gré à gré (forwards), correspond au montant contractuel des contrats déclarés sur cette ligne.</p> <p>Le montant notionnel est le montant qui est couvert/investi (lorsqu'il ne s'agit pas de couvrir des risques). Si plusieurs échanges ont lieu, doit correspondre au montant net à la date de déclaration.</p>
C0130	Positions acheteur/vendeur	<p>Ne concerne que les contrats à terme standardisés, les options, les dérivés de crédit et les contrats d'échange (swaps de devises, swaps de crédit et swaps de valeurs mobilières).</p> <p>Indiquer si le contrat dérivé a été acheté ou vendu.</p> <p>Pour les contrats d'échange, la position acheteur ou vendeur est définie par rapport au titre ou au montant notionnel et aux flux d'échange.</p> <p>Le vendeur d'un swap possède le titre ou le montant notionnel au début du contrat et s'engage à livrer ce titre ou ce montant notionnel, y compris, s'il y a lieu, toute autre sortie de trésorerie liée au contrat, pendant la durée de validité de celui-ci.</p> <p>L'acheteur d'un swap possèdera le titre ou le montant notionnel à l'échéance du contrat, mais recevra ce titre ou ce montant notionnel, y compris, s'il y a lieu, toute autre entrée de trésorerie liée au contrat, pendant la durée de validité de celui-ci.</p> <p>Choisir impérativement l'une des options suivantes, excepté pour les swaps de taux d'intérêt:</p> <p>1 – Position acheteur 2 – Position vendeur</p> <p>Pour les swaps de taux d'intérêt, choisir impérativement l'une des options suivantes:</p> <p>3 – FX–FL: Fixe contre variable 4 – FX–FX: Fixe contre fixe 5 – FL–FX: Variable contre fixe 6 – FL–FL: Variable contre variable</p>

C0140	Prime versée à ce jour	Le paiement effectué pour des options et les montants de prime initiale et périodique payés pour des contrats d'échange depuis le moment où l'entreprise a conclu le contrat dérivé (en cas d'achat).
C0150	Prime reçue à ce jour	Le paiement reçu pour des options et les montants de prime initiale et périodique reçus pour des contrats d'échange depuis le moment où l'entreprise a conclu le contrat dérivé (en cas de vente).
C0160	Gains et pertes à ce jour	Montant des gains et pertes ayant découlé du dérivé depuis le moment où l'entreprise a conclu celui-ci,, réalisées à la date de clôture/d'échéance. Correspond à la différence de valeur (prix) entre la date de vente et la date d'acquisition. Ce montant peut être positif (profit) ou négatif (perte).
C0170	Nombre de contrats	Nombre de contrats dérivés similaires déclarés sur la même ligne. Pour les contrats dérivés de gré à gré, déclarer, par exemple, «1» pour un contrat d'échange ou «10» pour dix contrats d'échange présentant les mêmes caractéristiques. Le nombre de contrats doit être celui des contrats conclus, mais clôturés à la date de déclaration.
C0180	Taille du contrat	Nombre d'actifs sous-jacents au contrat; par exemple, pour les contrats à terme standardisés sur actions (equity futures), correspond au nombre d'actions à livrer par contrat dérivé à l'échéance et, pour les contrats à terme standardisés sur obligations (bond futures), au montant de référence sous-jacent à chaque contrat. La manière dont la taille du contrat est définie varie en fonction du type d'instrument. Pour les contrats à terme standardisés sur actions, il est commun de définir la taille du contrat en fonction du nombre d'actions sous-jacentes au contrat. Pour les contrats à terme standardisés sur obligations, c'est le montant obligataire nominal qui est déterminant. Ne concerne que les contrats à terme standardisés et les options.
C0190	Perte maximale en cas d'événement de dénouement	Indiquer le montant maximal des pertes si un événement de dénouement devait survenir. Applicable à la catégorie CIC F.
C0200	Flux financiers sortants liés au contrat d'échange	Montant livré en exécution du contrat d'échange (à l'exclusion des primes), au cours de la période de référence. Correspond aux intérêts payés pour les swaps de taux d'intérêt et aux montants livrés pour les swaps de devises, les swaps de crédit, les swaps sur rendement total et autres swaps. Dans les cas où le règlement est effectué sur une base nette, ne déclarer que l'un des éléments C0200 et C0210.
C0210	Montant des entrées de trésorerie liées au contrat d'échange	Montant reçu en exécution du contrat d'échange (à l'exclusion des primes), au cours de la période de référence. Correspond aux intérêts reçus pour les swaps de taux d'intérêt et aux montants reçus pour les swaps de devises, les swaps de crédit, les swaps sur rendement total et autres swaps. Dans les cas où le règlement est effectué sur une base nette, ne

		déclarer que l'un des éléments C0200 et C0210.
C0220	Date initiale	Indiquer le code ISO 8601 (aaaa-mm-jj) de la date à laquelle les obligations prévues au contrat prennent effet. Lorsqu'il y a plusieurs dates pour un même dérivé, déclarer uniquement la date du premier échange et n'employer qu'une ligne par dérivé (non une ligne différente pour chaque échange) reflétant le montant global investi dans ce dérivé compte tenu des différentes dates d'échange. En cas de novation, la date de novation devient la date d'échange pour ce dérivé.
C0230	Valeur Solvabilité II	Valeur du dérivé à la date de l'échange (clôture ou vente) ou à la date d'échéance, calculée conformément à l'article 75 de la directive 2009/138/CE. Cette valeur peut être positive, négative ou égale à zéro.

Informations sur les dérivés

	ÉLÉMENT À DÉCLARER	INSTRUCTIONS
C0040	Code d'identification du dérivé	Indiquer le code d'identification du dérivé, par ordre de priorité suivant: <ul style="list-style-type: none"> – code ISIN ISO 6166 lorsqu'il est disponible – autres codes reconnus (tels que CUSIP, Bloomberg Ticker, Reuters RIC) – code attribué par l'entreprise, lorsque les options ci-dessus ne sont pas disponibles, qui doit être employé de manière cohérente dans la durée
C0050	Type de code d'identification du dérivé	Indiquer le type de code d'identification utilisé pour l'élément «code d'identification du dérivé». Choisir impérativement l'une des options suivantes: <ol style="list-style-type: none"> 1 – code ISIN de l'ISO 6166 2 – code CUSIP (Committee on Uniform Securities Identification Procedures): numéro attribué par le CUSIP Service Bureau pour les entreprises américaines et canadiennes 3 – SEDOL (Stock Exchange Daily Official List pour la bourse de Londres) 4 – WKN (Wertpapier Kenn-Nummer, le numéro d'identification alphanumérique allemand) 5 – Bloomberg Ticker (code à lettres Bloomberg d'identification des titres d'une société) 6 – BBGID (Bloomberg Global ID) 7 – Reuters RIC (Reuters Instrument Code) 8 – FIGI (Financial Instrument Global Identifier) 9 – Autre code attribué par un membre de l'Association des agences nationales de codification 99 – Code attribué par l'entreprise
C0240	Nom de la contrepartie	Nom de la contrepartie au dérivé. Indiquer le nom de l'entité enregistré dans la base de données des identifiants d'entité juridique (LEI) s'il existe. À défaut, indiquer la dénomination légale. Il doit être tenu compte des éléments suivants: <ul style="list-style-type: none"> – nom de la bourse d'échange pour les dérivés négociés en bourse; ou

		<ul style="list-style-type: none"> – nom de la contrepartie centrale pour les dérivés de gré à gré qui sont compensés par l'intermédiaire d'une contrepartie centrale; ou nom de la contrepartie contractuelle pour les autres dérivés de gré à gré.
C0250	Code d'identification de la contrepartie	<p>Ne concerne que les contreparties contractuelles, autres que bourse ou contrepartie centrale, à des dérivés de gré à gré.</p> <p>Indiquer le code d'identification du groupe de la contrepartie en utilisant l'identifiant d'entité juridique (LEI) s'il existe.</p> <p>S'il n'existe pas, ne rien déclarer pour cet élément.</p>
C0260	Type de code d'identification de la contrepartie	<p>Ne s'applique que pour les dérivés de gré à gré.</p> <p>Indiquer le type de code d'identification utilisé pour l'élément «code d'identification de la contrepartie». Choisir impérativement l'une des options suivantes:</p> <p>1 – LEI 9 – Pas de LEI</p>
C0270	Groupe de la contrepartie	<p>Ne concerne que les contreparties contractuelles, autres que bourse ou contrepartie centrale, à des dérivés de gré à gré.</p> <p>Nom de l'entité mère ultime de la contrepartie. Indiquer le nom de l'entité enregistré dans la base de données des identifiants d'entité juridique (LEI) s'il existe. À défaut, indiquer la dénomination légale.</p>
C0280	Code d'identification du groupe de la contrepartie	<p>Ne concerne que les contreparties contractuelles, autres que bourse ou contrepartie centrale, à des dérivés de gré à gré.</p> <p>Indiquer le code d'identification du groupe de la contrepartie en utilisant l'identifiant d'entité juridique (LEI) s'il existe.</p> <p>S'il n'existe pas, ne rien déclarer pour cet élément.</p>
C0290	Type de code d'identification du groupe de la contrepartie	<p>Indiquer le type de code d'identification utilisé pour l'élément «code d'identification du groupe de la contrepartie». Choisir impérativement l'une des options suivantes:</p> <p>1 – LEI 9 – Pas de LEI</p>
C0300	Nom du contrat	Indiquer le nom du contrat dérivé.
C0310	Monnaie	Indiquer le code alphabétique ISO 4217 de la monnaie du dérivé, c'est-à-dire la monnaie du montant notionnel du dérivé (par exemple: USD pour une option ayant pour sous-jacent un montant exprimé dans cette monnaie, monnaie dans laquelle est contractuellement exprimé le montant notionnel d'un swap de change, etc.).
C0320	CIC	Code d'identification complémentaire utilisé pour classer les actifs, tel que présenté à l'annexe VI «Tableau des codes CIC» du présent règlement. Lorsqu'elle classe un dérivé selon le tableau des codes CIC, l'entreprise doit tenir compte du risque le plus représentatif auquel le dérivé est exposé.

C0330	Valeur de déclenchement	<p>Prix de référence pour les <i>futures</i>, prix d'exercice pour les options (pour les obligations, le prix est un pourcentage du montant au pair), taux de change ou taux d'intérêt pour les <i>forwards</i>, etc.</p> <p>Non applicable à la catégorie CIC D3 «Contrats d'échange (swaps) de taux d'intérêt et de change»</p> <p>Ne rien déclarer pour la catégorie CIC F1 «Contrats d'échange (swaps) sur risque de crédit» si ce n'est pas possible.</p> <p>S'il y a plusieurs valeurs de déclenchement dans la durée, déclarer la prochaine valeur de déclenchement qui interviendra.</p> <p>Lorsque le dérivé a une plage de valeurs de déclenchement, séparer les valeurs par une virgule « , » si la plage n'est pas continue et par un tiret « - » si elle est continue.</p>
C0340	Déclenchement du dénouement du contrat	<p>Indiquer l'événement entraînant le dénouement du contrat (hors expiration ou conditions contractuelles normales). Choisir impérativement l'une des options suivantes:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1 – Faillite de l'entité sous-jacente ou de référence 2 – Chute de la valeur de l'actif de référence sous-jacent 3 – Dégradation de la notation de crédit des actifs sous-jacents ou de l'entité sous-jacente 4 – Novation, c'est-à-dire le fait de remplacer une obligation au titre du dérivé par une nouvelle obligation, ou de remplacer une partie du dérivé par une nouvelle partie 5 – Plusieurs événements ou une combinaison d'événements 6 – Autre événement non couvert par les options précédentes 9 – Pas de déclencheur du dénouement
C0350	Monnaie fournie au titre du contrat d'échange	<p>Indiquer le code alphabétique ISO 4217 de la monnaie dans laquelle est libellé le prix du contrat d'échange (uniquement pour les swaps de devises et les swaps de taux d'intérêt et de devises).</p>
C0360	Monnaie reçue au titre du contrat d'échange	<p>Indiquer le code alphabétique ISO 4217 de la monnaie dans laquelle est libellé le montant notionnel du contrat d'échange (uniquement pour les swaps de devises et les swaps de taux d'intérêt et de devises).</p>
C0370	Date d'échéance	<p>Indiquer le code ISO 8601 (aaaa-mm-jj) de la date de clôture du contrat dérivé, telle que contractuellement définie: date d'échéance, date d'expiration des options (européennes ou américaines), etc.</p>